

Rapport P-206 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-206, intitulée: «Pour des Pâquis vivants, mais pas invivables!»

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 17 février 2010)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-206 au Conseil administratif en lui demandant:

- que les mesures préconisées par les pétitionnaires soient prises;
- qu'il se mette en contact avec les autorités du Canton;
- qu'il fasse ce qui est de sa compétence en faisant référence à l'un ou à l'autre des rapports comme cela en est l'usage.